

Offre n°260093

Informations générales

Etablissement : 0442953W – NANTES UNIVERSITE

Numéro dans le SI local : 942

Corps : MAITRE DE CONFERENCES

Article de référence : 26-I-1°

Section(s) : 16 - Psychologie et ergonomie - 70 - Sciences de l'éducation et de la formation

Etat du poste : Vacant

Calendrier du poste

Type de campagne : Synchronisée

Date de prise de fonctions du poste : 01/09/2026

Date de publication du poste : 04/03/2026

Ouverture des candidatures : 03/03/2026 10:00, heure de Paris

Clôture des candidatures : 03/04/2026 16:00, heure de Paris

Profil du poste

Description du poste (Français) : Développement de l'adulte, activité de travail et de formation

Description du poste (Anglais) : Adult development, activity of work and training

Domaine(s) et sous-domaine(s) de recherche EURAXESS : Educational sciences - Education

Enseignement

Composante principale : UFR Lettres et Langages

Adresse : Chemin de la Censive du Tertre

Complément d'adresse : Campus Tertre

Code postal : 44300

Ville : NANTES

Pays : FRANCE

Recherche

Laboratoire(s) : 199614172B - UR - 2661 - CREN - CENTRE DE RECHERCHE EN EDUCATION DE NANTES - 0442953W

Coordonnées du service – contact(s) établissement

Nom du service : Service recrutements E-EC

Adresse électronique générique : drh.concours@univ-nantes.fr

Numéro de téléphone : +33240998362

Contact : Mme Andriamaropaniry Céline

Adresse électronique : celine.cruaux@univ-nantes.fr

Numéro de téléphone : +33253522880

Contact : Mme LE MAGUERESSE Gaëlle

Adresse électronique : gaelle.lemagueresse@univ-nantes.fr

Numéro de téléphone : +33253008139

Informations pratiques

Lien : <https://www.univ-nantes.fr/universite/recrutement/campagne-synchronisee-ec-2026-publication-de-xx-offres-de-postes-enseignants-chercheurs>

Nantes Université recrute

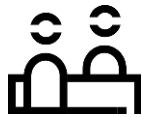
Pour l'UFR Lettres et Langages

Enseignant-Chercheur (H/F)



42 500

étudiant-es, dont 5000
internationaux



2605

personnels
administratifs
et techniques



3147

enseignant-es,
enseignant-es-
chercheur-es
+ 541 tuteurs



1259

doctorant-es



42

structures
de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) ainsi que Centrale Nantes, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et ouverte sur le monde, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Information sur le poste

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">•  Versant : Fonction publique d'État•  Composante : UFR Lettres et Langages• Laboratoire : Centre de recherche en éducation de Nantes_ CREN UR 2661• N° Section CNU : 70 et 16• Corps : MCF• N° de poste (RE) : 942• Date de nomination : 01/09/2026• Localisation du poste : (indiquer campus) TERTRE | <ul style="list-style-type: none">•  Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail (transports en commun)•  Forfait mobilités durables domicile-travail (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)•  Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS avec tarif privilégié |
|--|--|

univ-nantes.fr

Éléments de publication (*cf. annexe*)

- *Merci de préciser la modalité du concours :*

MCU: ☒ art 26 I 1° ☐ Art. 26.I 2° ☐ Art. 33° (mutation MCU) ☐ Art. 26.I 3° ☐ Art. 29° (BOE) ☐ Art. 26.I 4°	PU: ☐ Art. 46.1° ☐ Art. 46.2° ☐ Art. 51° (mutation PU) ☐ Art. 46.3° ☐ Art. 46.4° ☐ MCUPH / PUPH
--	--

Intitulé court du profil en français (saisie obligatoire : identique au profil court validé lors de la révision des effectifs) : **Développement de l'adulte, activité de travail et de formation**

Intitulé court du profil en anglais (saisie obligatoire : identique au profil court validé lors de la révision des effectifs) : **Adult development, activity of work and training**

Environnement et contexte de travail

- *Localisation : Nantes – Campus Tertre*

L'enseignant.e-chercheur.e recruté.e par l'université de Nantes, établissement d'enseignement supérieur et de recherche, sera rattaché.e au pôle Humanités et plus précisément à l'UFR Lettres et Langages, département des Sciences de l'éducation et de la formation et au laboratoire du Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN, UR2661) où il mènera ses activités d'enseignement et de recherche.

Profil enseignement :

La personne recrutée devra assurer ses enseignements en licence et en master de Sciences de l'éducation et de la formation. La personne recrutée sera spécialiste des questions de développement et d'apprentissage en lien avec les théories de l'activité, et les méthodologies mobilisées en Sciences de l'éducation et de la formation. Spécialiste des situations d'enseignement, de formation et des dimensions cognitives de l'apprentissage, il/elle sera en mesure de mobiliser dans ses enseignements des cadres théoriques et méthodologiques pour des étudiants qui se destinent aux métiers de l'éducation, de la formation, et de l'accompagnement. La personne recrutée interviendra dans les enseignements suivants en licence : psychologie de l'éducation, activité et développement psycho-cognitif, psychologie de la formation, apprentissages scolaires et professionnels, et les méthodologies qualitatives et cliniques. Elle interviendra également dans les enseignements suivants en master : théories de l'activité (éventuellement didactique professionnelle), ingénierie pédagogique numérique, et suivi de mémoires.

Profil recherche :

Le profil recherche attendu est celui d'un-e spécialiste d'un ou plusieurs cadres théoriques se référant à l'activité : Didactique professionnelle, qui est l'ancrage historique et principal des travaux menés à Nantes université dans ce domaine, ou un cadre théorique compatible issu des « Théories de l'activité ». La capacité du candidat ou de la candidate à rendre compte de cette compatibilité sera appréciée, comme la dimension internationale de ses travaux de recherche, un ancrage fort en ergonomie ou dans une « ergo-discipline »,

univ-nantes.fr

avec une connaissance des dimensions cognitives de l'apprentissage en situation. Il ou elle devra aussi être en mesure de mobiliser des méthodologies qualitatives et cliniques s'y référant.

Rattachée au Centre de Recherche en Éducation de Nantes (CREN), la personne recrutée pourra apporter son expertise aux recherches portées par les équipes du CREN dans le cadre de projets de recherche en cours dans le thème 1 et dans le séminaire transversal « Travail et formation soutenable », notamment autour de problématiques de santé ou de sécurité au travail et en formation, des recherches sur la conception des situations de formation ou d'outils pour la formation, les situations de simulations, de tutorat et de l'accompagnement, des Action de Formation En Situation de Travail (AFEST).

Le ou la candidat.e titulaire d'un doctorat en Sciences de l'éducation et de la formation ou en Ergonomie sera spécialiste d'au moins un des cadres théoriques permettant d'appréhender l'activité des acteurs en situations et aura des connaissances avérées dans le champ de la formation des adultes et dans le domaine des « Sciences du travail ».

Profil valorisation (*recommandé*)

Savoir-être et savoir-faire :

La personne recrutée contribuera aux enseignements de Licence et de Master. À partir des apports Théories de l'activité et de sa capacité à les transposer pour aborder différentes activités professionnelles et métiers, il/elle contribuera à former des professionnels de l'intervention et de l'accompagnement en éducation et formation : formateurs et formateurs de formateurs, ingénieurs pédagogiques ou de formation (en intégrant ou non des outils numériques), métiers de l'insertion ou de l'accompagnement, etc.

Contact Enseignement : Géraldine BODY ; geraldine.body@univ-nantes.fr

Contact Recherche : Pascal SIMONET ; pascal.simonet@univ-nantes.fr

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier de campagne, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de Nantes Université, rubrique [Travailler à Nantes Université](#).

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.

Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Signature du Directeur du laboratoire :

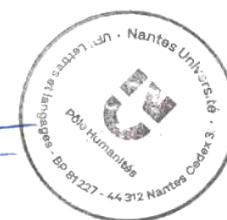
Christophe MICHAUT

Christophe MICHAUT
Co-Directeur
CREN



Signature de la Directrice de
composante

Lucie THEVENET



univ-nantes.fr

ANNEXE

(*) Les différentes modalités de recrutement des enseignants-chercheurs

le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984

Les concours de maître de conférences des universités :

26-I-1°	C'est le concours « commun », les principales conditions étant : - la détention du doctorat (ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
26-I-2°	Il faut être - depuis au moins trois ans en fonction dans l'enseignement supérieur, comme enseignant titulaire du second degré, comme pensionnaire d'une école française à l'étranger - inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-3°	Ils sont réservés aux personnes justifiant de 4 années d'activité professionnelle - autre qu'enseignant ou chercheur - ou avoir été enseignant associé à plein temps. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-4°	Ils sont réservés aux personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
29°	L'article 29 dit « BOE » : les candidats justifiant des diplômes ou niveau d'études mentionnés au 26.I° et inscrit sur une liste de qualification sont sélectionnés comme au titre de l'art 26.I.1 mais recrutés en qualité d'agent contractuel pendant 1 an.
33°	L'article 33 désigne la procédure de mutation des maîtres de conférences (devant justifier de 3 ans de fonctions d'EC en activité dans l'établissement où ils sont affectés).
62	Cet article désigne la procédure d'intégration, par inscription sur liste d'aptitude , des assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Les concours de professeur des universités :

46-1°	C'est le concours dit « commun », les principales conditions étant : - la détention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - la qualité de MCU titulaire (LPR 2022) ou l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
46-2°	Ce concours s'adresse aux maîtres de conférences et aux chargés d'une mission de coopération, sous conditions d'ancienneté et / ou de mobilité. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités .
46-3°	Cet article désigne une procédure réservée aux maîtres de conférences remplissant certaines conditions d'ancienneté et de détention d'une habilitation à diriger des recherches.
46-4°	Ce concours s'adresse aux professionnels , aux directeurs de recherche et aux enseignants associés à temps plein , sous conditions d'ancienneté. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités. Ce concours s'adresse également aux membres de l'IUF.
49-2.1°	Cet article désigne le premier concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours externe).
49-2.2°	Cet article désigne le second concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours interne).
51	L'article 51 désigne la procédure de mutation professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.